

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. Un an... Six mois... Trois mois... Paris : 40 fr. Un an... Six mois... Trois mois... DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33. A. EWIG, Rue Taubout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 Avril 1877.

La Guerre Turco-Russe.

Saint-Petersbourg, 27 avril.

Afin de dissiper toute inquiétude sur le véritable but de la guerre actuelle, on annonce une note confidentielle que le prince Gortschakoff aurait envoyée hier au soir à ses représentants à l'étranger.

Cette note tend à assurer les puissances que la Russie n'ayant aucune idée de conquête, ses armées n'ont pas d'étapes déterminées.

Des que le but humanitaire poursuivi depuis deux ans aura été assuré par la force, et que les concessions demandées à la Turquie seront obtenues, que l'on aura la garantie que la question d'Orient ne sera plus une menace perpétuelle pour la paix, la Russie, satisfaite dans son honneur et son but, considérera sa mission comme terminée, et ses troupes rentreront sur son territoire.

Constantinople. — (Officiel turc.) Dans un premier engagement, à Tchurukson, près Batoum, les Russes ont été mis en déroute et ont perdu 800 hommes. Le combat continue aujourd'hui. La flotte turque bombarde Tchertel.

Constantinople, 26 avril, soir.

Le sultan a manifesté sa ferme résolution de prendre le commandement de l'armée du Danube. Abdul-Hamid aurait déclaré qu'il mourrait sur le champ de bataille plutôt que de rentrer vaincu à Constantinople.

Vienne, 27 avril.

Une dépêche de Constantinople signale le bruit accrédité dans les régions officielles que M. Layard, au nom de son gouvernement, discute la cession du canal de Suez en faveur de l'Angleterre. L'Angleterre, de son côté, s'engagerait à faire toutes les avances nécessaires aux trésors épuisés de Constantinople et du khédive.

D'après une dépêche de Tiflis, 25 avril, arrivée seulement le 27, l'armée russe du Caucase a franchi la frontière le 24 avril.

La plupart des villes turques de la frontière se sont rendues sans combat. Les Russes ont fait 104 prisonniers, dont 7 officiers.

Une autre dépêche d'Alexandropol (Kumru), 24 avril, arrivée seulement le 27, dit que deux escadrons de cavalerie turque, avec leur commandant et leur étendard, sont arrivés ici, offrant d'accepter du service dans l'armée russe.

Wien, 27 avril.

Le Tagblatt, de Vienne, publie un télégramme de Belgrade, portant que la Turquie a demandé à la Serbie la promesse d'une neutralité absolue et la permission de faire passer les troupes turques à travers le pays pour gagner Cladowa.

Abdul-Kerim, général en chef de l'armée turque, a avisé le commandant serbe de Ne-gotin qu'une division turque est chargée d'occuper les positions stratégiques du Danube et spécialement Cladowa.

Le conseil des ministres a décidé qu'il adresserait une protestation à Constantinople avec une déclaration portant que la Serbie s'opposera, les armes à la main, au passage de l'armée turque.

Chronique générale.

Nous avons lu la circulaire diplomatique que le gouvernement ottoman a fait remettre à tous les cabinets européens.

Dans ce document, la Porte examine quels ont été les motifs de la Russie pour lui déclarer la guerre. « Impossible à la Russie, dit-il, d'alléguer aucune de ces difficultés internationales qui autorisent une nation à déclarer la guerre à une autre nation. Dans toutes les relations qui, depuis quelques années, ont existé entre la Russie et la Turquie, cette dernière n'a-t-elle donné aucun sujet de plainte particulière au gouvernement russe? La Porte peut affirmer qu'elle a respecté tous les intérêts russes sur son territoire comme hors de son territoire. La Russie se plaint du rejet des conditions que la conférence de Constantinople avait proposées à l'acceptation de la Turquie. Mais ce n'est là qu'un vain prétexte : au fond, le gouvernement ottoman n'a pas d'autres sentiments que les grandes puissances : il veut le bien-être des populations chrétiennes dont la Russie a l'air de se croire la seule protectrice. La Porte a promis des réformes : elle saura les réaliser ; mais elle proteste contre les moyens violents par lesquels on prétend les lui imposer. »

Nous venons de résumer aussi brièvement que possible la note du cabinet ottoman, qui se termine par un appel direct aux puissances signataires du traité de Paris.

Cette démarche est trop tardive, aujourd'hui que la guerre est décidée. Les puissances ont exercé déjà leur médiation, soit par la conférence de Constantinople, soit par la signature du protocole ; elles n'ont abouti à rien. Elles ne pourraient intervenir à cette heure que par les armes, et la Turquie doit savoir que provisoirement cette espérance est vaine.

Ce document est une nouvelle pièce diplomatique aussi inutile que les autres. Le sort des armes va trancher le différend. C'est après la guerre que les puissances auront à faire entendre leur voix et à intervenir dans le règlement de la question d'Orient.

Le récent discours du maréchal de Moltke, dit la Correspondance Saint-Chéron, inquiète beaucoup dans nos hautes sphères officielles.

Le monde politique remarque que la circulaire du prince Gortschakoff, pas plus que le manifeste du czar, ne parle du désintéressement de la Russie dans la guerre commencée et ne repousse tout projet de conquête.

On assure que M. Thiers est plus que jamais favorable à une alliance franco-russe, laquelle, d'après lui, ne serait qu'un acheminement à l'alliance franco-allemande.

Personne ne juge cette politique plus sévèrement que les Allemands eux-mêmes.

Si inféodé que soit M. Jules Simon à M. Thiers, on se montre, au ministère de l'intérieur, fort inquiet de l'attitude ambiguë de l'Allemagne.

La déclaration de guerre du czar à la Turquie a été accueillie chez M. Thiers avec une satisfaction qui ne prend pas même la peine de se déguiser.

Des lettres de Vienne assurent que le cabinet autrichien est tout-à-fait d'accord avec l'Allemagne pour la question d'Orient ; comme le cabinet de Berlin est également d'accord avec la Russie, ce qui se passe confirmerait donc l'entente des trois empereurs pour l'exécution des plans concertés dans leur entrevue de l'année dernière.

Des députés de l'extrême gauche vont soumettre à la Chambre un projet de restitution à la nation de tous les biens des congrégations religieuses.

Ce projet a été présenté par un député du Jura, proposé et discuté par ses collègues ; il a été adopté à l'unanimité par les députés auxquels il a été soumis.

Les groupes intransigeants viennent de prendre une décision dont, en présence des complications extérieures, on ne peut que les féliciter. L'interpellation qu'ils préparaient au sujet de l'amnistie a, d'un commun accord, été ajournée à une époque ultérieure.

Nous apprenons de source certaine que le duc d'Aoste, second fils du roi Victor-Emmanuel, qui était à Paris il y a quelques jours, a été chargé d'une mission diplomatique auprès de notre gouvernement. Après avoir vu le Maréchal, il est allé auprès de M. le duc Decazes avec lequel il a eu successivement deux entrevues.

Midhat-Pacha a reçu de Constantinople l'avis de se tenir prêt à rentrer en Turquie. Ses amis, qui sont nombreux dans la capitale de l'empire, ne lui laissent rien ignorer des faits qui peuvent militer en faveur de son retour. Midhat-Pacha va retourner à Marseille pour être prêt à toute éventualité.

On mande de Metz que presque toutes les garnisons allemandes des villes de notre ancienne province allaient être doublées dans quelques jours. Les officiers l'ont annoncé à plusieurs personnes à qui le fait a été confirmé par un agent de la municipalité locale.

Un journal de la Haute-Marne signale l'apparition dans le canton de Prauthoy d'espions prussiens déguisés en marchands ambulants.

Bien qu'il ne faille pas avoir la manie de voir des espions chez tous les individus étrangers au pays qu'on habite, nous n'en sommes pas moins convaincus, dit la Presse langroise, que nos contrées de l'Est sont sil-

lonnées de gens soldés par l'Allemagne pour rendre compte de ce qu'ils voient et de ce qu'ils entendent. Et peut-être que, si on voulait s'en donner la peine, on en trouverait de temps en temps à Langres même, établis dans le cœur de la place, et circulant chaque jour dans les environs, soit comme marchands ambulants, soit comme de simples touristes.

Le même journal rapporte aussi que des photographes ambulants ont été remarqués dans les environs de Bar-sur-Seine, paraissant se cacher et prendre des vues de nos vallées.

M. de Cassagnac ne se constituera pas prisonnier immédiatement. Il veut prendre la parole dans la séance du mois de mai, où l'on discutera le rapport de M. Pascal Duprat sur la proposition de mise en accusation des auteurs du coup d'Etat présentée par M. Marcou.

M. de Cassagnac est inscrit le premier pour prendre la parole depuis le mois de février.

Le gouvernement ayant accordé un sursis de huit mois à un conseiller municipal, M. Guyot, pour accomplir son mandat, n'entend pas refuser un sursis de quelques semaines au député du Gers.

On annonce que le président du conseil municipal de Paris vient de demander pour M. Guyot un nouveau sursis, afin de permettre à ce conseiller municipal de se rendre à Londres avec ses collègues.

Etranger.

ITALIE.

Les nouvelles sont de plus en plus inquiétantes. On dit que l'Italie, de concert avec l'Allemagne, « maintiendra la neutralité armée pendant la première période de la guerre » ; cette expression, d'un membre du Parlement italien, est sujette à interprétations diverses. En attendant, les négociants et les banquiers anglais établis en Italie ont été avertis par leur ambassade de ne pas s'engager dans des affaires à long terme.

D'autre part, M. le général Mazzacapa, ministre de la guerre, vient de déposer à la Chambre un projet demandant l'appel de deux classes sous les drapeaux. En outre, la classe qui devait être maintenue renvoyée dans ses foyers est maintenue sous les armes sous prétexte de lui donner une instruction militaire plus complète. C'est ce qui appert du rapport du ministre de la guerre annexé au projet de loi sur la conscription de la classe 1857.

Dans ce projet de loi, il est vrai, le contingent est fixé comme les autres années à 65,000 hommes ; mais dans son rapport le ministre propose de suspendre l'appel pour l'instruction de 60 jours de la seconde portion du contingent de 1875 et d'employer les sommes fixées pour cela à conserver sous les drapeaux les hommes de la première catégorie, c'est-à-dire un nombre considérable de soldats instruits pour parer aux éventualités que pourra faire surgir l'extension du conflit oriental.

Le ministre de la marine a donné ordre en même temps d'armer sans retard tous les bâtiments disponibles, de presser l'achèvement de ceux qui sont en construction et la réparation de ceux qui sont en radoub ; enfin, il a commandé de surseoir à la destruction de ceux dont la démolition avait été décidée et même commencée.

RUSSIE.

Dans une conférence de tous les propriétaires et rédacteurs de journaux de Saint-Petersbourg tenue dans cette ville le 20 courant, le directeur général de la censure a déclaré qu'il est défendu désormais à tout organe de publicité, et cela sous peine de suspension immédiate, d'insérer quelque nouvelle militaire que ce soit concernant, soit tel armée d'opération, soit la mobilisation des forces russes en général.

ANGLETERRE.

Le plus déplorable effet, écrit-on de Londres, a été produit dans cette ville par le discours du maréchal de Moltke. L'ambassadeur de France, qui a trouvé dans la haute société anglaise un accueil si sympathique, a reçu un grand nombre de visites des personnages les plus considérables de l'Angleterre. Le comte Derby, lord Beaconsfield, lord Stanley of Alderley, ont été les premiers à se rendre à l'ambassade. « La France » a dit le marquis d'Harcourt, « conservera la neutralité la plus absolue; son attitude correcte est le plus énergique démenti aux attaques et aux insinuations qui peuvent se produire au dehors. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

REORGANISATION DE LA COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE SAUMUR.

La Mairie nous a communiqué l'avis administratif suivant, concernant la réorganisation de notre compagnie de Sapeurs-Pompiers :

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que, conformément au décret du 29 décembre 1875, la compagnie de Sapeurs-Pompiers va être réorganisée, d'abord avec les hommes qui la composent aujourd'hui et qui s'engageront pour une période de cinq ans, et ensuite avec ceux des habitants qui désireraient y être incorporés.

Il invite en conséquence ces derniers à se présenter au bureau du secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à partir de la date du présent avis, pour se faire inscrire.

Les avantages assurés par la ville, outre l'exemption du matériel et l'uniforme, sont l'exemption du logement militaire, et des jetons de présence, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 2,000 fr., votée par le Conseil municipal à cet effet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 avril 1877.
Le Maire, LECOY.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

MM. les Sociétaires sont invités à se réunir, demain dimanche 29 avril, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saumur.

La réunion aura pour objet la reddition des comptes de l'exercice 1876.

Nous avons déjà annoncé la perte que vient de faire le clergé du diocèse d'Angers en la personne de M. l'abbé Vincelot. C'est aussi une des gloires de Saumur qui vient de s'éteindre, et à ce titre on nous saura gré de publier la notice suivante, que consacre à notre zélé compatriote M. Jules André, rédacteur en chef de l'Union de l'Ouest :

L'ABBÉ VINCELOT.

Nous voulons, en quelques lignes bien simples, retracer ici la vie admirable du prêtre excellent, du grand éducateur, comme on l'a déjà nommé, de l'homme dévoué, que vient de perdre le diocèse d'Angers. C'est pour nous une satisfaction du cœur de parler de lui, comme on parle d'un ami absent.

Michel-Honoré Vincelot est né à Saumur, le 13 février 1815. Il était encore bien jeune, cinq ans à peine, lorsque mourut son père, boulanger, établi au quartier de la Basse-Île. Sa mère, qui ne put jamais se consoler de ce coup subit, reporta sur son fils et redoubla pour lui toutes ses tendresses. Dès lors, entre la mère et le fils, se forma cette union intime et tendre, que la mort seule a pu dénouer sur cette terre, et qui nous charmait par le spectacle d'une confiance mutuelle répondant au dévouement le plus pieux. Le fils reçut de sa mère et garda jusqu'à la fin une exquise et délicate sensibilité d'âme, qui s'alliait si bien, chez elle et chez lui, à la rectitude du jugement et à la

vivacité de l'esprit. Pour qui les a connus tous deux, ils restent inséparables dans le souvenir, et l'on ne pouvait essayer de parler du fils sans rappeler quelle a été sa mère.

Pendant qu'à la maison il recevait cette belle éducation du cœur, Michel Vincelot suivait comme externe les cours du collège de Saumur. Il y fut remarqué de ses maîtres, et surtout il y fut aimé de ses camarades, qui ont gardé de lui, de sa bonne humeur, de sa piété franche, le plus aimable souvenir. A la fin de ses études, il était bachelier, chose plus rare alors qu'aujourd'hui. Sa mère, qui avait peut-être ses préférences dans le secret de son cœur, ne le pressait point de choisir une carrière; le jeune Vincelot vint à Angers, où il fit une seconde année de philosophie, à la maison de la Barre, aujourd'hui maison des Augustines, dans laquelle on avait installé provisoirement les hautes classes du collège Mongazon, tandis que s'élevait, sous l'impulsion de M. l'abbé Lambert, les bâtiments du collège actuel. Pendant cette année d'études sérieuses, l'esprit de M. Vincelot dut acquiescer cette netteté de logique et cette vigueur de dialectique qui, plus tard, ne lui furent pas inutiles dans la discussion. L'année écoulée, il prit quelques mois encore pour s'assurer du penchant qui le portait vers l'état ecclésiastique. Son âme honnête, profondément pénétrée de l'enseignement chrétien, ne voulait point s'engager à la légèreté.

Au séminaire, comme au collège, il fut pour ses condisciples un ami sage et un modèle. Nous tenons de deux d'entre eux, qui partageaient sa chambre, que déjà il était réputé pour son empressement charitable. Catéchiste à la paroisse de la Trinité, il savait deviner, parmi les enfants qu'il instruisait, les misères secrètes à soulager, et souvent tout son argent de poche y passait.

Ordonné prêtre, le 16 octobre 1838, l'abbé Vincelot commença immédiatement ce magnifique apostolat de la jeunesse, qui devait remplir toute sa vie et en faire un de ces hommes qui méritent la reconnaissance publique. M. l'abbé Lambert venait de prendre la direction de la Psallete, alors située rue Saint-Evroult; connaissant, par le bien qu'il en avait entendu dire, le savoir et les goûts du jeune abbé, il demanda et obtint de se l'adjointre dans l'œuvre naissante qu'il voulait agrandir. L'abbé Vincelot, pourvu du diplôme de bachelier, fut le directeur titulaire; M. l'abbé Lambert eut l'administration. Malgré des commencements difficiles, pendant lesquels M. Vincelot et avec lui d'autres jeunes prêtres, que nous pourrions nommer, firent preuve d'un dévouement incessant, la maison prit de tels accroissements, qu'il fallut chercher un terrain plus large aux espérances de l'avenir.

En 1840, la Psallete fut transférée rue Saint-Julien. On y faisait les classes de latin jusqu'à la cinquième; et à partir de la quatrième les élèves suivaient comme externes les cours du lycée, où ils étaient inscrits sous le nom de Pension de M. l'abbé Vincelot. A cette époque, la loi gardait rigoureusement le monopole réservé à l'Université d'Etat. Mille entraves étaient apportées à l'enseignement libre; à chaque instant, surgissaient des difficultés de réglementation, bien faites pour décourager les volontés les mieux trempées. L'abbé Vincelot déploya, dans ces épreuves, autant d'habileté que de fermeté; sans rien céder de ce qui était le droit, il obtint, par sa prudence constante et l'aménité de ses relations, l'estime de ceux même qui d'abord avaient paru des adversaires. On le voyait aimable, et l'on n'ignorait pas qu'il était énergique. La pension, d'ailleurs, portait glorieusement son nom dans les classes du collège universitaire. Les succès des élèves faisaient vite oublier au maître les inconvénients d'une législation jalouse.

En même temps, M. Vincelot dirigeait, à l'intérieur, les études des classes de français, auxquelles il donna une impulsion nouvelle. Lui-même s'était chargé du cours supérieur, et il y apporta le soin méthodique, le dévouement et l'entrain qu'il mettait à toute chose. Si l'espace ne nous était mesuré, nous aimerions à montrer qu'il a été, sous ce rapport, comme professeur enseignant, un maître incomparable. Il avait, nous ne craignons pas de le dire, le génie de la classe de français: les hommes qui ont la pratique de l'enseignement comprendront cette parole, et les élèves de M. Vincelot ne nous démentiront pas. Avec lui, les études les plus arides devenaient attrayantes; il avait tant de choses à conter qu'il mé-

lait à ses leçons! il savait si bien provoquer l'émulation et récompenser la bonne volonté! il prenait si adroitement et si allègrement le chemin du cœur pour arriver à l'intelligence! il se montrait si jeune, si ardent, si expansif, que nul ne voulait demeurer derrière. Nous en appelons au souvenir de ceux qui l'ont connu alors, qui l'ont vu, par exemple, entraîner ses élèves dans ces excursions pittoresques et instructives, qu'il a lui-même racontées, plus tard, avec tant de charme.

Nommé chanoine honoraire en 1848 par M^r Angebault, qui voulait ainsi reconnaître les services qu'il rendait aux familles et au diocèse, l'abbé Vincelot reçut, peu après, de M. Lambert, toute la direction du pensionnat, devenu le pensionnat Saint-Julien. Mais la loi de 1850, qui avait supprimé le certificat d'études et donné la liberté de l'enseignement secondaire, amena peu à peu des changements dans le régime intérieur du pensionnat; il fut licencié en 1859, attendant une réorganisation que commandaient les circonstances. Une année auparavant, l'abbé Vincelot, pour obéir aux prescriptions des médecins, avait dû cesser tout travail et se soumettre à un traitement rigoureux.

Nous le retrouvons en 1860, aumônier des dames Ursulines, où son expérience et son zèle furent d'une grande utilité pour la bonne direction des études. Mais la pension Saint-Julien, qui avait repris vie en passant aux mains des Frères de la doctrine chrétienne de Nancy, le réclama de nouveau, et ce fut avec joie qu'il accepta d'en être l'aumônier (15 septembre 1863).

Sur ce terrain connu de lui, il eut comme une efflorescence nouvelle de jeunesse et de dévouement sacerdotal. Dans ces enfants auxquels il allait consacrer l'ardeur de son zèle, il retrouvait les plus jeunes frères ou même déjà les fils de ses élèves, qui n'avaient cessé de lui garder leur confiance. Pour eux et pour lui, le présent se liait ainsi au passé sans interruption. Et puis, une grande douleur était venue frapper au cœur notre vénéré maître. Il avait vu mourir sa mère bien aimée, qui tenait dans sa vie et dans son cœur une si grande place. Ses amis, ses élèves la pleurèrent en redoublant d'affection pour lui, et lui-même, qui parut avoir recueilli dans son âme l'héritage des tendresses de sa mère, n'en mit que plus d'ardeur à sa passion d'être utile aux autres.

Il serait difficile de raconter en détail ces dernières années de sa vie, qui n'ont été, chaque jour, qu'une longue suite de bienfaits accomplis. Qui pourra dire qu'il soit allé à lui sans en avoir rapporté un conseil, un encouragement, une consolation, un secours? Avec quel zèle passionné il servait les intérêts dont il se chargeait! Quelle énergie, quelle ténacité il mettait à solliciter pour ses protégés! On ne lui résistait guère, tant il apportait de bonne humeur et de franchise dans ses demandes. Et puis, on le savait si heureux d'avoir à reporter une bonne nouvelle, qu'on se hâtait volontiers de lui donner ce plaisir. Pourquoi ne le dirions-nous pas? il aimait à réussir, non pour lui-même, mais parce qu'il aimait la joie des autres, sentiment exquis d'une âme pure et droite.

C'est ainsi encore qu'on le prenait à vanter volontiers ses anciens élèves, dont il suivait avec sollicitude les étapes dans la vie. Il était glorieux de leurs succès et ne s'en taisait point, avec la fierté naïve d'une mère pour ses enfants. Aussi, recevait-il de la plupart, de près ou de loin, la confiance des événements décisifs dans leur vie.

Comment pouvait-il suffire à tant de soins, dont il avait fait sa vie ordinaire? C'est le secret de Dieu qui avait mis en son âme la pure flamme du dévouement. Mais il avait pour tout la même ardeur généreuse; il trouvait le temps d'être à tous ses devoirs de prêtre et de catéchiste, et tout aux services innombrables qui remplissaient ses journées. Il était toujours prêt. Un de ses élèves a déjà rappelé avec quelle vigueur et quel esprit il sut défendre, un jour, sa chère pension Saint-Julien et, plus tard, les sœurs de Saint-Charles, contre d'injustes attaques.

Depuis longtemps, il faisait partie de la commission des examens pour le brevet de capacité, lorsque la confiance de son évêque l'appela à siéger dans le conseil départemental de l'instruction publique. Ces multiples occupations ne l'empêchaient pas de poursuivre les études sagaces, qu'il avait commencées dès sa jeunesse, sur les oiseaux, leurs mœurs et leurs noms. Membres

de la Société Linnéenne, il en fut un collaborateur les plus assidus. On n'a perdu le souvenir des discussions spirituelles qu'il soutint, comme il l'a écrit lui-même, *unguibus et rostro*, pour certains de ses protégés aîlés. Ses plaidoyers pour le contre le Darwinisme, resteront, son modèle de dialectique courtoise, où le sens se fortifie de la finesse des observations naturelles. Son livre sur l'étymologie des noms des oiseaux, fruit de patientes recherches et d'observations consciencieuses, maintiendront au nombre des ouvrages utiles et un but utile. L'Etat avait reconnu ses services dans les commissions d'examen et le nommant officier d'Académie et plus tard officier de l'Instruction publique. Il est en possession de l'estime de tous, juste récompense de ses qualités sympathiques et l'esprit toujours jeunes, pleins de cœur pour le bien, lorsque Dieu nous l'a pris.

C'est par le cœur qu'il devait mourir. L'année 1876 avait été particulièrement douloureuse pour lui. Deux deuil successifs frappant à court intervalle un des plus vieux amis et dont il partagea les cruelles émotions, avaient aggravé le mal qu'il portait en lui sans y prendre garde. Une première fois, au mois de novembre, dut s'arrêter. Toute occupation, tout moment d'activité lui fut interdit, tout ce qu'il portait en lui sans y prendre garde. Une première fois, au mois de novembre, dut s'arrêter. Toute occupation, tout moment d'activité lui fut interdit, tout ce qu'il portait en lui sans y prendre garde. Une première fois, au mois de novembre, dut s'arrêter. Toute occupation, tout moment d'activité lui fut interdit, tout ce qu'il portait en lui sans y prendre garde.

Immédiatement, avec la claire intelligence de son état, il fit ses préparatifs pour ce qu'il appelait la volonté de Dieu. Sa ferme, sa piété si tendre et si éclairée avaient disposé depuis longtemps à la mort, et son âme était prête. Mais il souffrait au bord, avec ses habitudes d'ordre et de tude, à la pensée qu'il pouvait laisser incomplète quelque une de ses dispositions nécessaires aux choses de ce monde. Un de ses amis, dont le dévouement filial ne pas démenti, de nuit et de jour, jusqu'au dernier instant, reçut la confiance de ses derniers desirs. Puis, cela fait, il se que Dieu disposât de lui.

Nous l'avons vu, dans ces dernières années, tel que nous l'avions connu; et nous éloignés nous pouvons dire que leur maître, après nous avoir enseigné ce qu'on vit dans l'honnêteté chrétienne, nous montrèrent comment on meurt pour aller à récompense éternelle. Pendant plus de jours, il a lutté contre la mort, avec des alternatives de souffrance et de calme, mais perdit entièrement la possession de lui-même; il pouvait à peine parler, à regard et des lèvres il souriait encore aux amis, et de son cœur, plus encore que de sa pauvre mémoire affaiblie, jaillissaient paroles de bénédiction. « Je vous bénis », frère, disait-il au supérieur de Saint-Julien, « lien, qui n'a pas quitté son cher et », « bénis, et je bénis tous vos frères », « vos petits enfants, tous vos petits », « fants! » Et, à chacun de nous, les près de son lit, il disait de tendres paroles, s'informant des enfants, des des familles...

Avec Dieu même, il avait des moeurs et tendres, qui n'étaient que la pression de sa confiance. Nous nous nos larmes, et lui souriait à Dieu, ange, à la Sainte-Vierge.

Le vendredi soir 20 avril, à 9 heures, comme on le trouvait plus calme, plus auprès de lui que son supérieur de Saint-Julien, il s'éleva un soupir, délivré de la souffrance — c'est notre confiance — à la Dieu. « Oui, ceux qui ont fait de », « œuvres sont récompensés dans », C'est lui qui, dans son agonie, qui acte de foi et d'espérance, qui sa vie pleine de bonnes œuvres, pour ses amis la suprême consolation.

Lundi dernier, nous avons vu le reste de lui au champ des morts. Sa tière a pu voir autour de son magnifique démonstration de la sagesse et de l'affection. Nous n'rien; de tels hommages spontanés dus en disent plus que tous les marquent d'un sceau glorieux la mémoire de notre vénéré maître.

LE RESEAU REGIONAL.

Voici la composition du comité des quinze départements du Sud-Ouest constitué pour l'achèvement du Réseau régional :

- Bureau : MM. le comte Durfort de Civrac, député de Maine-et-Loire, vice-président de la Chambre des députés, président; Monnet, sénateur des Deux-Sèvres, vice-président; G. Marnier, membre du Conseil général de la Dordogne, secrétaire. Loire-Inférieure. — MM. le baron de Larceny, député. Loir-et-Cher. — MM. le baron Le Guay, sénateur; comte Durfort de Civrac, député. Vendée. — MM. Vandier, sénateur; Beaussire, député. Deux-Sèvres. — MM. Monnet, sénateur; marquis de Rochejaquelein, député. Charente. — MM. Mathieu-Bodet, député; Duclaud, député. Charente-Inférieure. — MM. Bethmont, député; Mestreau, député. Indre. — MM. Clément, sénateur; de Saint-Martin, député. Indre-et-Loire. — MM. Joubert, député; Guinol, député. Vienne. — MM. Lepetit, sénateur; Gusman Serph, député. Haute-Vienne. — MM. Godet, député; Ninard, député. Dordogne. — MM. Daussel, sénateur; Mazerat, ancien député, membre du Conseil général de la Dordogne. Gironde. — MM. Fourcand, sénateur; Roudier, député. Lot. — M. de Lamberterie, ancien député du Lot. Lot-et-Garonne. — MM. Faye, député, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur; Fallières, député. Tarn-et-Garonne. — MM. Delbreil, sénateur; Prax-Paris, député.

Théâtre de Saumur. — Nous rappelons que ce soir aura lieu la représentation de BEBE, donnée par des artistes de Paris. Le spectacle commencera à 8 heures par Mon Mari est à Versailles, comédie en 4 acte.

Le Lion-d'Angers. — Le 22 avril courant, vers minuit, deux gendarmes à cheval en tournée, MM. Eugène Cabié et René Biarreau, trouvaient dans les rues du Lion-d'Angers un terrassier du chemin de fer, nommé Charles Gohier, de Louvaines, en état d'ivresse, chantant et faisant tapage. Le gendarme Cabié invita Gohier à se taire et à rentrer chez lui tranquillement; au lieu de tenir compte de ce sage avis, Gohier insulta grossièrement le brave gendarme. Celui-ci descendit de cheval, passa la bride à son camarade et arrêta Gohier pour le conduire à la chambre de sûreté du Lion. Gohier opposa la plus vive résistance. En

même temps, un autre terrassier, le nommé Mignot, qui se trouvait à quelque distance, accourut à son secours.

Voyant cela, le gendarme Biarreau attacha ses chevaux à une grille et vint donner main-forte à son camarade Cabié. Les deux terrassiers ne firent plus résistance et les deux gendarmes purent les emmener une centaine de mètres.

Le gendarme Biarreau les laissa alors pour un instant sous la garde de Cabié et courut chercher les deux chevaux. Profitant de cette circonstance, un troisième individu, également terrassier, accourut au secours des deux autres et se jeta sur le gendarme Cabié.

Celui-ci, attaqué par trois hommes, fut terrassé et frappé à coups de pieds et à coups de poings. Il se releva pourtant et parvint à tirer son sabre du fourreau; mais les trois hommes se jetèrent une seconde fois sur lui, le renversèrent, et le frappèrent de nouveau.

Les aiguillettes arrachées et la figure en sang, le gendarme Cabié réussit enfin à mettre sabre au poing; en un instant il se débarrassa de ses adversaires et, les menaçant de son arme, les maintint jusqu'à l'arrivée de son camarade Biarreau. Tous deux les conduisirent alors à la chambre de sûreté du Lion.

Dans la lutte, l'un des terrassiers, Mignot, a reçu trois coups de sabre sans gravité.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Faits divers.

Le petit hameau de Chauvirey, commune de Diancéy, près Beaune (Côte-d'Or), est depuis environ deux mois et demi le théâtre d'un fait singulier qui déroute les investigations des gens de la localité et même de la gendarmerie. A peu près toutes les nuits, dès que la lumière est éteinte, un bruit d'abord faible comme le grattement d'ongles sur un meuble sonore se fait entendre, puis augmente sensiblement et devient aussi fort que le roulement d'un tarare (ou crible trieur) perçu de quelque distance, ou que le frottement de deux pierres tournées l'une contre l'autre, par exemple des meules de moulin.

Tout d'abord le sieur B..., propriétaire de la maison, crut, dit-on, que c'était l'âme d'une de ses tantes qui causait ce vacarme, mais ensuite il lui vint à l'idée que ce pouvait être l'effet d'un sortilège et il alla consulter les devins; on affirme qu'une somnambule de Chalon l'aurait confirmé dans

cette opinion et qu'elle lui aurait même désigné ou à peu près les sorciers qui se seraient entendus pour jeter un sort sur sa maison et principalement sur l'élève de l'administration de l'assistance publique qui réside chez lui.

Ce n'est, en effet, que lorsque cette petite fille, âgée d'environ 13 ans, est couchée chez B... que le bruit se manifeste. Et pourtant les visiteurs ont affirmé qu'elle ne faisait aucun mouvement (puisqu'on lui tenait les mains et les pieds), lorsque le tapage se produisait...

Le bruit ne s'est pas fait entendre pendant que le curé de Diancéy et les gendarmes se trouvaient dans la maison, mais nombre de gens, parmi lesquels des instituteurs, etc., l'ont très-clairement perçu.

Nous n'essaierons pas de répéter tout ce qui se dit, ce serait chose impossible. Toujours est-il que l'émotion s'est étendue au loin et que chaque soir il arrive beaucoup de personnes à Chauvirey. Les unes s'en retournent frappées et se rappellent involontairement, non sans frissonner, les histoires de revenants dont elles ont eu les oreilles rebattues dans leur jeunesse. Les autres ne croient pas toujours aux sorciers, mais elles avouent que la magie est pour quelque chose dans l'événement.

Les plus sceptiques sont obligés de convenir qu'il y a quelque chose, mais quoi? En attendant le mot de l'énigme, B... maigrit et sèche à vue d'œil. Le brave garçon ne dort plus.

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux capsules de goudron de Guyot, au moment de chaque repas, dans les cas de rhume, toux, bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affections des bronches et des poumons.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui remet le prix du traitement à dix ou quinze centimes par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, tisanes.

NOMBREUSES IMITATIONS. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 27 avril 1877.

La situation de place continue à peser sur les cours, la baisse qui en est la conséquence ne pourrait être enrayée que s'il arrivait des nouvelles politiques favorables, et l'on a tout lieu de craindre une aggravation de la situation plutôt qu'une éclaircie. Les acheteurs mal engagés n'ont employé aujourd'hui pour leur défense que l'arme émoluée des escomptes, ils ont escompté 30,000 fr. de rentes

5 0/0 et 3 0/0, ils n'ont pas réussi à empêcher une baisse de 0.42 centimes 1/2 sur le 3 0/0 et de 0.55 centimes sur le 5 0/0, ils ne sont même pas parvenus à créer du déport sur le 3 0/0 qui a fini à 66.47 1/2 à terme et 66.45 au comptant. Sur le 5 0/0, la clôture s'est faite à 102.60 à terme et à 102.70 au comptant. Les offres ne cessent pas sur le 5 0/0 italien, il a encore baissé aujourd'hui de 0.95 centimes à 62.65. On commence à se préoccuper de la persistance des offres sur cette valeur après une baisse de plus de 11 francs subie en quelques semaines. Les cotes étrangères étaient faibles: les Consolidés anglais ont perdu 3/8 à 96 15/16. On continue à faire acheter d'énormes quantités de rentes par les recettes générales. Elles ont demandé aujourd'hui 48,000 francs de 5 0/0 et 115,000 francs de 3 0/0. Les valeurs qui ne se négocient qu'au comptant étaient bien tenues. Le 4 1/2 0/0 s'est relevé à 96.50. Les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer français n'ont subi que des fluctuations insignifiantes; beaucoup d'offres sur les fonds égyptiens.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 30 avril 1877,

1^{re} représentation de

La Bouquetière des Innocents

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 11 tableaux, de MM. A. Bourgeois et F. Dugué.

- 1^{er} tableau: Le Complice de Ravallac.
- 2^e tableau: Mort de Henri IV.
- 3^e tableau: La Preuve du Crime.
- 4^e tableau: Le Rendez-Vous de Chasse.
- 5^e tableau: Les Deux Frères.
- 6^e tableau: L'Enlèvement de Margot.
- 7^e tableau: Le Charnier des Innocents.
- 8^e tableau: Dévouement au Roi.
- 9^e tableau: Mort de Concini.
- 10^e tableau: Le Trésor de la Maréchale.
- 11^e tableau: Noël pour le Roi Louis XIII.

DISTRIBUTION. — Henri IV, MM. Joissant; Henriot, Veuillet; Jacques Bonhomme, Servat; Concini, Destez; Vitry, Désury; Bassompierre, Leroy; Tavanne, Lassalle; Drapier, Paumier; Tarbet, Chauvier; Courtois, Gacon; Souvré, Legald; le père Tranquille, Ludovic; Depéron, Marius. — 1. Margot, 2. la maréchale d'Ancre, M^{lles} Laurenty; Marie de Médicis, Joissant; Louis XIII, Servat; Marie Concini, E. Simon; Gloriette, Julia Garand; Le petit Dauphin, Marguerite. — Seigneurs, gardes, bourgeois.

AVIS. — L'administration a l'honneur d'informer le public que le spectacle sera terminé à minuit, au plus tard.

Aux premiers jours: Le Baptême du petit Oscar, comédie en 5 actes; le Prisonnier de la Bastille, ou le Vicomte de Bragelonne, grand drame, 3^e partie et suite et fin des Mousquetaires.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME DE LA BIGOTTERIE

Située au village de la Croix, commune de Chenouillet-les-Tuffeaux,

Actuellement exploitée par le sieur Pierre Hallouin,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois et landes.

S'adresser à M. Henri LAPORTE, propriétaire, place de la Gendarmerie, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (232)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, n^o 50, Avec remise, écurie, cour et jardin;

2^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 85 (ancienne maison du Comptoir d'Escompte),

Comprenant caves, appartements, cour, écuries, bureaux et vastes servitudes.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (233)

A AFFERMER DE SUITE

Soixante-six ares environ de querriers, joignant la levée du carrousel de l'Ecole de cavalerie.

S'adresser à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 11. (208)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE, A ARRETER OU A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1878.

1^o UN MOULIN A EAU, monté à l'anglaise, avec tous ses accessoires, situé à la Motte, commune d'Artannes;

2^o UNE MAISON et ses dépendances et un jardin, contenant 5 ares 50 centiares; le tout situé audit lieu de la Motte, joignant au nord et au couchant M. Buleau-Talvard; ladite maison formant l'habitation du meunier;

3^o Cinq ares 50 centiares de terre, situés au Moulin-à-Vent, même commune, joignant au nord le moulin ci-après désigné;

4^o Cinq ares 50 centiares de vigne, situés au canton de la Motte, commune d'Artannes, joignant au nord Guillot, au midi Gerbier;

5^o Une saulaie, d'une contenance de 5 ares 50 centiares, située au même lieu de la Motte, commune de Saint-Just-sur-Dive;

6^o Un pré, séparé en deux par un canal du Thouet, situé dans le Pré-Malais, commune de Saint-Just-sur-Dive, joignant au levant M. Buleau-Talvard;

7^o Et le tiers indivis d'un moulin à vent, situé audit lieu de la Motte, commune d'Artannes.

Ces immeubles appartiennent à MM. BULEAU, propriétaires à Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit auxdits MM. BULEAU, soit audit M^e SANZAY, notaire. (234)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON NEUVE

AVEC JARDIN.

Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.

S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ

DU SAULE-VERT

Située commune de Villebriant, appartenant à M. Considérant,

Comprenant :

Réserve de maître, bâtiments d'exploitation, terres labourables plantées de rangées de vignes et d'arbres fruitiers, contenant environ 2 hectares 20 ares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser, soit au propriétaire, soit à M^e ROBINEAU, notaire. (210)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o La Ferme de la Grégoiserie ou des ROCHES, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par le sieur Montaudon;

2^o La Ferme de la Grande-Rue, située commune de Villebriant, exploitée par le sieur Regnier.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e ROBINEAU, notaire. (235)

A LOUER JOLI CHALET

AVEC JARDIN EN TERRASSE.

Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

MAISON A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, Avec jardin, cour, remise, Rue d'Orléans, n^o 85.

S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

ED. BERNAU

19, rue St-Georges, Paris.

Achat et vente de valeurs cotées ou non cotées. Encaissement, paiement de coupons français et étrangers.

Spécialité de coupons espagnols. AVANCES.

Renseignements gratuits.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Au Palais des Marchands

Les plus Vastes Magasins

D'ANGERS

Rue Baudrière, 63 et 65.

CHALES CACHEMIRE DES INDES

LONGS ET CARRÉS

Dans tous les prix.

DÉPOT DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-ANGLAISE

Pour tout l'Ouest.

MÊMES PRIX QU'A PARIS ET LONDRES

On envoie conditionnellement une grande quantité pour faire un choix. (222)

GRANDS MAGASINS
DE LA
VILLE DE PARIS

Les plus vastes

Place S^t-Pierre **DE SAUMUR** Près l'Eglise
CHANLOUINEAU et G. MAURICE

Très-grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison d'Été 1877

SOIERIES NOIRES ET COULEURS

Nous offrons, cette saison, à notre clientèle, un choix immense de Nouveautés pour Robes; tous nos soins ont été consacrés à la composition de ce rayon, aussi nous pouvons affirmer qu'il ne laisse rien à désirer.

|| **LAINAGES NOIRS, TOUTES LES ÉTOFFES CONNUES**

CHALES EN TOUS GENRES

Grand assortiment de Draperie pour Pantalons et pour Vêtements complets.

TOILES DE FIL

Linge de table, Linge de toilette.

CONFECTIONS POUR DAMES

Très-joli choix de Modèles Nouveautés, à des prix très-modérés.

NOUVEAUTÉS EN TISSUS DE COTON

Oxford, Zéphir, Vichy, etc.

MERCERIE: Fournitures pour Couturières, Tailleurs et Corsetières.

1,500 Corsets en tous genres, toutes tailles et toutes qualités.

COMPTOIR SPÉCIAL de PARAPLUIES et EN-CAS

Moitié moins cher que dans les spécialités.

VASTE GALERIE

Réservée spécialement à la vente de la

CONFECTION POUR HOMMES

Vêtements noirs et fantaisies en tous genres.

|| **Jacquette, Pantalon et Gilet, en très-beau Drap d'Elbeuf.**
Les trois pièces.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour JEUNES GENS et ENFANTS

Cette saison, nous avons apporté un soin particulier à l'assortiment de ce rayon, et nous avons un très-grand choix de Vêtements d'Enfants, depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18.

VÊTEMENTS DE CHASSE

En velours et en toile.

PALETOTS TOILE

CHEMISES BLANCHES ET COULEURS

Cravates noires et fantaisies en tous genres.

VESTES DE TRAVAIL

Salopettes-Ballon (genre Dessingé).

BLOUSES

CHEMISES DE FLANELLE

Gilets flanelle de santé, Faux-Cols.

Très-grand choix d'Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

Ce rayon, quoique installé depuis un an à peine, a acquis dans notre maison une importance considérable; c'est pour nous la meilleure preuve que nous vendons cet article beaucoup moins cher que dans les spécialités.

Pour toutes les occasions et les aperçus de prix, consulter notre Catalogue de la Saison.

Saumur, imprimerie P. GODEFROY